

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 19 août 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf août à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice :	15	
Présents :	11	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Votants :	12	M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme
Absents :	4	Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Stéphanie GAUTIER –
Excusé :	2	- Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme  
13 août 2021 Sandrine THIRION - M. Valentin MANGEOLLE

**Date affichage :** Procuration (s) : M. Jean-Charles MARIE à M. Jacky CHIPAUX - Mme  
23 août 2021 Sandrine THIRION à Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 21/2021**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une bannière classée de l'Eglise est en très mauvais état et qu'il est opportun de prévoir rapidement sa restauration.

A cette fin, il convient de solliciter une aide financière de la DRAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE** une aide financière de la DRAC

**ADOpte** l'opération pour la totalité de sa réalisation

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 19 août 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Préfecture du Terr. de Belfort
20 AOUT 2021
Service Courrier



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 19 août 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf août à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13  
Absents : 4  
Excusé : 2

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme  
Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Stéphanie GAUTIER –  
- Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme  
13 août 2021 Sandrine THIRION - M. Valentin MANGEOLLE

**Date affichage :** Procuration (s) : M. Jean-Charles MARIE à M. Jacky CHIPAUX - Mme  
23 août 2021 Sandrine THIRION à Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 22/2021**

**Objet : CREATION POSTE MI TEMPS**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux, ou d'agents contractuels indisponibles

Suivant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer un fonctionnaire momentanément indisponible

- De charger Monsieur le Maire de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil

Les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget

Préfecture du Terr. de Belfort

20 AOUT 2021

Service C

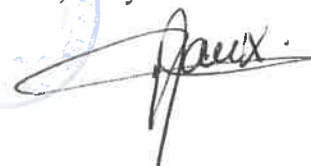
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,

Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 19 août 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 19 août 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf août à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13  
Absents : 4  
Excusé : 2

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme  
Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Stéphanie GAUTIER –  
- Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUICHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme  
13 août 2021 Sandrine THIRION - M. Valentin MANGEOLLE

**Date affichage :** Procuration (s) : M. Jean-Charles MARIE à M. Jacky CHIPAUX - Mme  
23 août 2021 Sandrine THIRION à Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 23/2021**

**Objet : MODIFICATION TITULAIRE BAUX AGRICOLES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des baux à ferme pour différentes parcelles sur la Commune de Chaux, sont établis au bénéfice de Monsieur Paul MORCELY – GAEC de la Montagne - domicilié Ferme des Sombres à Chaux.

M. Paul MORCELY souhaiterait que les différents baux soient modifiés et désignés au bénéfice de son fils Monsieur Lionel MORCELY, domicilié Ferme des Sénardins à AUXELLES-BAS qui le seconde dans l'exploitation des parcelles concernées

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** la modification du nom du titulaire des baux à ferme exploités actuellement par M. Paul MORCELY au bénéfice de son fils M. Lionel MORCELY à compter de ce jour.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

Préfecture du Terr. de Belfort  
En Mairie le 19 août 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

20 AOUT 2021

Ser:



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 19 août 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf août à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13  
Absents : 4  
Excusé : 2

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme  
Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Stéphanie GAUTIER –  
- Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUICHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme  
13 août 2021 Sandrine THIRION - M. Valentin MANGEOLLE

**Date affichage :** Procuration (s) : M. Jean-Charles MARIE à M. Jacky CHIPAUX - Mme  
23 août 2021 Sandrine THIRION à Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 24/2021**

**Objet : DECISIONS MODIFICATIVES**

M. le Maire expose au Conseil Municipal une demande de la Trésorerie concernant la modification d'articles d'imputation budgétaires relatifs à la construction de la boulangerie. Ainsi les opérations suivantes doivent être réalisées en investissement comme détaillées ci-dessous :

* article 1331 :	- 91 996.18 €
article 1341 :	+ 91 996.18 €
* article 1313 :	- 39 285.00 €
article 1323 :	+ 39 285.00 €
* article 13151 :	- 42 339.00 €
article 13251 :	+ 42 339.00 €
* article 1318 :	- 12 500.00 €
article 1328 :	+ 12 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**VALIDE** ces décisions



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 19 août 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Signature of Jacky Chipaux  
Official stamp of the Mairie de Chaux

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 19 août 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf août à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13  
Absents : 4  
Excusé : 2

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme  
Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Stéphanie GAUTIER –  
- Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

**Date convocation :**  
13 août 2021

Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme  
Sandrine THIRION - M. Valentin MANGEOLLE

**Date affichage :**  
23 août 2021

Procuration (s) : M. Jean-Charles MARIE à M. Jacky CHIPAUX - Mme  
Sandrine THIRION à Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 25/2021**

**Objet : RAPPORT ANNUEL SMICTOM**

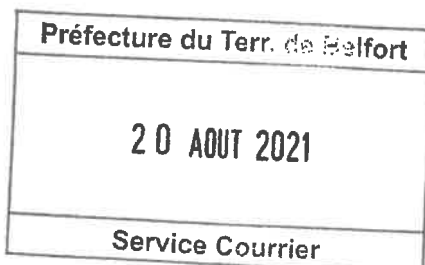
Conformément à l'article 3 du Décret n° 95-635 du 06 mai 1995, le Maire donne lecture du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de service d'élimination des déchets.

Le rapport est consultable en Mairie

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de service d'élimination des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 19 août 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 19 août 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf août à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

**Etaient présents :**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13  
Absents : 4  
Excusé : 2

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme  
Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Stéphanie GAUTIER –  
- Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme  
13 août 2021 Sandrine THIRION - M. Valentin MANGEOLLE

**Date affichage :** Procuration (s) : M. Jean-Charles MARIE à M. Jacky CHIPAUX - Mme  
23 août 2021 Sandrine THIRION à Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 26/2021**

**Objet : RAPPORT ANNUEL SYNDICAT DES EAUX**

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Maire donne lecture du rapport annuel 2020 sur le service public de l'eau potable.

Le rapport est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel 2020 sur le service public de l'eau potable.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 19 août 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

Préfecture du Terr. de Belfort
20 AOUT 2021
Service Courrier



Département du TERRITOIRE DE BELFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX**

\*\*\*\*\*

**SEANCE du jeudi 19 août 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf août à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

**MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13  
Absents : 4  
Excusé : 2

**Etaient présents :**

M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –  
M. Eric RIO – M. Jean-Michel DUPONT – M. Olivier BOURNEZ - Mme  
Mélanie BOUERY - Mme Danielle JACQUIOT – Mme Stéphanie GAUTIER –  
- Mme Aurore COURGEY - M. Philippe MORCELY

**Date convocation :** Absent (s) : Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme  
13 août 2021 Sandrine THIRION - M. Valentin MANGEOLLE

**Date affichage :** Procuration (s) : M. Jean-Charles MARIE à M. Jacky CHIPAUX - Mme  
23 août 2021 Sandrine THIRION à Danielle JACQUIOT

Mme Mélanie BOUERY est nommée secrétaire de séance

-----  
**Délibération n° 27/2021**

**Objet : VENTE DE BOIS ET TRAVAUX EN FORET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au plan de gestion de la forêt communale, la commission bois et forêts a proposée lors de sa dernière séance la destination de coupes suivantes :

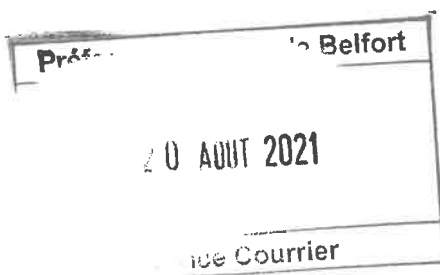
- \* parcelle 33 : en vente bloc sur pied
- \* parcelle 26 : en ajout aux parcelles 2 – 17 et 30 également en vente bloc sur pied

Ainsi que les travaux suivants :

- Parcelle 33 : défrichage (3 Ha)
- Parcelle 35 : bâtonnage fougères (1Ha 30)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** les propositions de la commission bois et forêt



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,  
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme.  
En Mairie le 19 août 2021 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2021**

### **COMPTE RENDU DE SEANCE**

La séance est ouverte à 20 heures 05

Présents : 11

Absent : 4 (M. Jean-Charles MARIE – Mme Sandrine THIRION – M. Valentin MANGEOLLE – Mme Pascale LABEUICHE)

**Présentation par CIRCET d'une étude de faisabilité pour la pose d'une antenne Orange**

#### **Récapitulatif dernier Conseil Municipal et validation**

#### **Etude des délibérations mises à l'ordre du jour**

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

##### **TELESURVEILLANCE COMMUNE (M. le Maire)**

Rappel pour accès aux images par les personnes habilitées :

- M. le Maire
- M. Jean-Luc DEVILLONI (Adjoint)
- Mme Sylvie KELLER (Secrétaire)
- M. Valentin MANGEOLLE (Conseiller municipal en charge de la sécurité)

##### **EVENEMENT FESTIF AUTOMNAL (M. le Maire / M. Eric RIO) – rappel -**

L'évolution favorable liée au COVID va permettre la reprise des projets d'animation. La date du 09 octobre a été retenue pour une journée festive sur la Commune. Elle réunira différents partenaires : artisans, associations, commerçants qui proposeront leurs activités respectives. Certaines animations « kermesse » pourraient accompagner cette manifestation. Le choix d'un nom pour la place de l'église pourra également être sollicité auprès des participants à travers une urne mise à disposition

##### **TRAVAUX (M. le maire)**

Suite à la rencontre avec le bureau d'étude BEJ, un récapitulatif des travaux et leur chiffrage est communiqué. 3 réunions de mise au point des aménagements routiers liés aux trottoirs ont eu lieu, dont 1 avec les représentants du Département

##### **BILAN COVID (M. le Maire) – rappel -**

Les diverses actions de la feuille de route qui n'avaient pu être mises en place suite au COVID vont pouvoir enfin débiter : réunion de quartiers / création terrain pétanque / création d'un CMA / cours informatique / voisins vigilants / correspondants quartier etc ....

##### **DEGRADATIONS (M. Jean-Luc DEVILLONI)**

Des panneaux de signalisation routière rue de l'Egalité et rue Sous le Bois ont été dérobés par des jeunes. Leurs parents ont signalé ces dégradations et une rencontre avec les intéressés doit avoir lieu pour la suite à donner



**ETANG COLIN (M. le Maire)**

Le tournage d'un court métrage doit être réalisé entre le 29/08 et le 03/09 prochain à l'étang Colin, propriété du Département. L'accès étant soumis à autorisation communale des badges seront remis aux organisateurs. Un appel est lancé pour rechercher des figurants propriétaires de scooters

Séance levée à 21 heures 40

Le Maire,  
Jacky CHIPAUX

